

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 2 décembre 2016	N° 2016-733

Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35
M. Jacques GUICHOUX à Mme André KISS à partir de 12h10
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 2 décembre 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Gestion des déchets et propreté	N° 2016-733

Le Recyclorium - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle1) notamment la réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant sur les 5 prochaines années, Bordeaux Métropole s'est lancée dans l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets (PLPD).

Parmi les différentes actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du Programme local de prévention des déchets, le développement du réemploi tient une place importante.

En outre, Bordeaux Métropole entend amplifier cette démarche de développement du réemploi dans les années à venir en tant que lauréat depuis 2014 de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Pour ce faire, Bordeaux Métropole souhaite notamment attribuer des aides financières aux associations portant des projets emblématiques pour la réduction des déchets.

Le projet de recyclerie développé par l'association Le Recyclorium consiste à collecter les encombrants dont se débarrassent les particuliers pour les remettre en circulation via le réemploi, la réutilisation, la revalorisation et le recyclage.

Bordeaux Métropole a été sollicitée pour une aide financière de 2 500 euros pour le fonctionnement de l'association ce qui correspond à 13,3 % du montant total estimé des coûts éligibles. Il s'agit pour Le Recyclorium d'une première demande.

Présentation de l'association Le Recyclorium et projet de Recyclerie

Le projet de recyclerie développé par l'association Le Recyclorium consiste à collecter les encombrants dont se débarrassent les particuliers pour les remettre en circulation via le réemploi, la réutilisation, la revalorisation et le recyclage. Créée en 2013, l'association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, souhaite ainsi permettre la réduction des déchets produits et la sensibilisation des citoyens à des modes de consommation plus responsables.

Implantée sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, la recyclerie propose différentes activités en lien avec le réemploi, la réutilisation, la réparation et le recyclage.

- La boutique de réemploi

Située en centre ville, la boutique recueille sur la base d'apports volontaires les encombrants des particuliers. Ouverte trois après midi par semaine, la boutique a permis de recueillir 6 920 kg d'objets et de réaliser 1 500 ventes au cours de l'année 2015.

Bien qu'implantée sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, l'action de la recyclerie a vocation à rayonner sur les communes alentours. Il est à noter que depuis 2013, les apports volontaires proviennent de plus de 10 communes différentes de Bordeaux Métropole.

- Les chantiers d'ameublement

L'association réalise des chantiers d'aménagement d'appartements et d'espace détente. Ces chantiers sont pour l'association un excellent moyen pour remettre en circulation des encombrants, d'intégrer les quartiers, d'être en contact direct avec la population et de sensibiliser à la réduction des déchets.

Logevie et la ville d'Ambarès-et-Lagrave ont sollicité l'association pour réaliser des chantiers d'ameublement.

- Les ateliers grand public

L'association propose des ateliers dans le cadre d'évènements (marchés, journées portes ouvertes...) mais également auprès de structures demandeuses (centre socio-culturels...). Elle réalise aussi des ateliers thématiques mensuels au sein de ses propres locaux (ateliers de fabrication de lessive maison, fabrication de produits lave vaisselle...).

- Les ateliers de sensibilisation auprès des scolaires (projet)

La problématique des déchets étant directement liée à nos modes de vie et de consommation, il est essentiel de sensibiliser, dès le plus jeune âge, sur les impacts directs et indirects de nos choix de consommation. L'association est ainsi en train de concevoir des animations et des outils pédagogiques à destination du jeune public.

Pour se faire connaître, l'association utilise en outre différents outils de communication (site Internet, facebook, plaquette, articles dans les journaux...).

Budget 2016 de l'association Le Recyclorium :

Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 2 500€, sur un budget prévisionnel de 18 810.43 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	3 371.19	Vente de produits finis, prestations de services	7130
Services extérieurs	735	Subventions d'exploitation	9 696
Autres services extérieurs	3 315	Département (13.3%) Bordeaux Métropole (13.3%) Emplois aidés (26%)	2 500 2 500 4 696
Charges personnel de	11 389.24	Autres produits de gestion courante	175
		Produits financiers	20
		Transfert de charges	1 789.44
TOTAL DES CHARGES	18 810.43	TOTAL DES PRODUITS	18 810.44
Emploi des contributions volontaires en nature	0	Contributions volontaires en nature	0
TOTAL DES CHARGES	18 810.43	TOTAL DES PRODUITS	18 810.44

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention de 2 500 euros sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU le Règlement d'intervention pour les attributions de subventions dans le cadre de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets, adopté par délibération n°2013/047 du 22 mars 2013,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de l'association en date du 24 mars 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association Le Recyclorium d'un montant de 2 500 euros est recevable car ses actions contribuent pleinement aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500 € au titre de 2016 à l'association Le Recyclorium;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice en cours chapitre 65 – article 6574.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 DÉCEMBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2016	Monsieur Dominique ALCALA

Annexe 1
Budget Prévisionnel

ANNEXE N°1 _BUDGET							
Exercice 2016	Nom de l'organisme : LE RECYCLORIUM						
	CHARGES (en euros)			PRODUITS (en euros)			
	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur		Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
60 - Achats	3371,19	0	-3371,19	60 - Vente de produits finis, prestations (hors activité)	7130	0	-7130
Achats d'études et de prestations de service			0	Marchandises	5500		-5500
Achats non stockés de matières et fournitures	571,19		-571,19	Prestations de services	1530		-1530
Fournitures non stockables (eau, énergie)			0	Produits des activités annexes	100		-100
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1500		-1500				0
Fournitures administratives	1300		-1300	74 - Subvention d'exploitation	9696	0	-9696
Autres fournitures			0	Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			0
61 - Services extérieurs	735	0	-735	Région			0
Sous-traitance générale	110		-110	Département	2500		-2500
Locations mobilières et immobilières			0	Bordeaux Métropole	2500		-2500
Entretien et réparation	300		-300	Autres EPCI			0
Assurances	250		-250	Communauté(s)			0
Documentation	75		-75	Organismes sociaux			0
Divers			0	Fonds européens			0
62 - Autres services extérieurs	3315	0	-3315	Emplois aidés	4696		-4696
Rémunérations intermédiaires et honoraires	600		-600	Autres (précisez) :			0
Publicité, publications	300		-300				
Déplacements, missions et réceptions	1800		-1800	75 - Autres produits de gestion courante	175	0	-175
Frais postaux et de télécommunication	100		-100	Cotisations	120		-120
Services bancaires			0	Autres	55		-55
Divers	515		-515				
63 - Impôts et taxes	0	0	0	76 - Produits financiers	20		-20
Impôts et taxes sur rémunérations			0				
Autres impôts et taxes			0	77 - Produits exceptionnels			0
64 - Charges de personnel	11389,24	0	-11389,24				
Rémunérations du personnel	8084,53		-8084,53	78 - Représenter, assister, dépendre et procéder			0
Charges sociales	3214,71		-3214,71				
Autres charges de personnel	90		-90	79 - Transfert de charges	1789,44		-1789,44
65 - Autres charges de gestion courante			0				
66 - Charges financières			0				
67 - Charges exceptionnelles			0				
68 - Défauts aux aménagements, prévisions et engagements			0				
TOTAL DES CHARGES	18810,43	0	-18810,43	TOTAL DES PRODUITS	18810,44	0	-18810,44
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	87 - Distribution volontaire en nature	0	0	0
- Secours en nature			0	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			0	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			0	- Dons en nature			0

	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
Résultat Net	18 810	0	0

Personnel	2013	2014	2015	Budget 2016	Réalisé 2016
Nombre de salariés en équivalent temps plein	0	0	0		9919,24

Signature du Président ou du représentant légal
Date : 24 mars 2016
Tampon de l'organisme



Annexe 2
Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | à

Signature :

Annexe 3

Coordonnées bancaires



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA AQUITAINE	02/10/2013
AMBARES	00338
Tel. 0556387156	Fax. 0556777953

Intitulé du Compte :ASSOC. LE RECYCLORIUM

15 RUE DE BASSENS
33440 AMBARES ET LAGRAVE

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13306	00053	23055184208	91

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1330 6000 5323 0551 8420 891

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:
AGRIFRPP833